

Liasse

Campagne Anticipée 2025

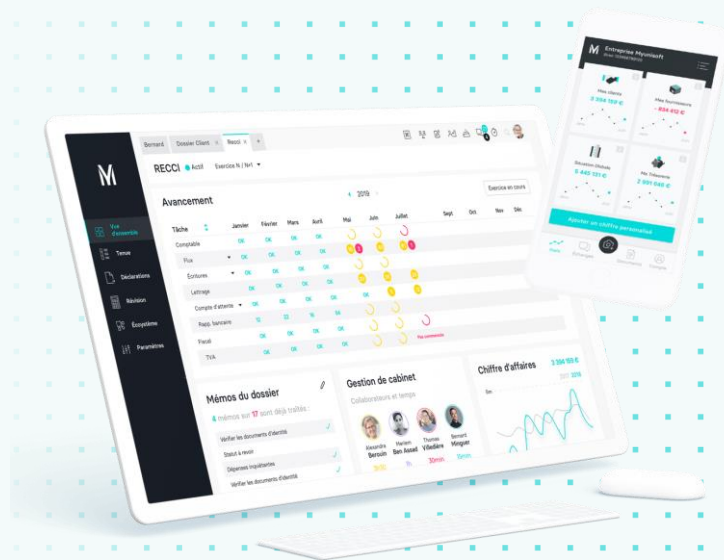
Modifications connues à ce jour 20/12/2024

OBJECTIFS

Prendre connaissance des nouveautés fiscales de la campagne 2025 afin de compléter sa liasse en conséquence et ainsi d'éviter au maximum les envois rectificatifs par la suite.

CONDITIONS REQUISES

En mode EDI, les entreprises peuvent télétransmettre leur déclaration de résultats et ses annexes relatives à l'exercice clos pendant l'année N-1 de manière anticipée, soit entre le 1er janvier N et la fin de la campagne N-1 en mars de l'année N. Les formulaires de la campagne N-1 sont alors utilisés.[...]



Chronogramme

Fin de campagne 2024 : 24 mars 2025

Début campagne 2025 : 1er avril 2025

Nouveautés !

- Création du formulaire non répétable n°2065INT pour les entreprises soumises au BIC et IS
- Création du formulaire non répétable n°2079CIOP et des données associées pour les entreprises soumises au BA, BIC, BNC et IS
- Création du formulaire non répétable n°2079CIOL et des données associées pour les entreprises soumises au BA, BIC, BNC et IS
- Création du formulaire non répétable n°2079CIOLPR et des données associées pour les entreprises soumises au BA, BIC, BNC et IS
- Création du formulaire répétable n°2040TICLC et des données associées pour les entreprises soumises au BIC RN, IS RSI et RN.

A compter de la campagne 2025, la filière EDI-TDFC acceptera les identifiants IDSP (Identifiant provisoire du dossier) dans le cadre de l'obligation faite aux associés de SEL de déposer une déclaration de résultat BNC. Cet IDSP est composé de 9 caractères alphanumériques (1 caractère alpha + 8 caractères numériques) à prendre en compte dans l'identification du déclarant dans le formulaire F-Identif ainsi que dans l'identification du déclarant du CRT.

For us & by us

EDI Paiement	EDI Paiement	EDI Paiement	EDI TDFC
RCM	IS	CVAE	Déclaration Résultat IS/BIC/BNC/BA/RF/ ... / DecLoyer
TGAP			
TIC	TIC (1)		
TVVI			
TSCA			
16/01/2025	17/02/2025	10/03/2025	04/03/2025
			24/03/2025
06/02/2025	03/03/2025	01/04/2025	01/04/2025

1 Formulaires impactés par les nouveautés sur la campagne 2025

BIC / IS / IR

- 2031
- 2033 B et 2033B2
- 2052
- 2053
- 2058A et 2058A2
- 2065
- 2058CG

BNC

- 2035
- 2035 B

BA

- 2151

ANNEXES

- 2258
- 2069RCI

2031 Création de la donnée non répétable AY/CCI table TBX

Suppression de la donnée AX/CCI

Modification du libellé de la donnée KQ/CCI sans modification de la consistance de la donnée

6 Exonérations et abattements					
Entreprises nouvelles art 44 sexies	<i>JA/CCI</i>	ZRR art. 44 quindecies	<i>KX/CCI</i>	Jeune entreprise (JEI)	<i>KK/CCI</i>
Zone franche urbaine 44octies ou 44 octies A	<i>JB/CCI</i>	Zone franche d'activités nouvelle génération art.44 quaterdecies	<i>KQ/CCI</i>	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	<i>AG/CCI</i>
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies	<i>KR/CCI</i>	Autres dispositifs	<i>JL/CCI</i>		
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W	<i>KZ/CCI</i>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	<i>AR/CCI</i>	Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies	<i>AX/CCI</i>
France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies	<i>AY/CCI</i>				

2033B Création de la donnée non répétable EU/MOA et suppression de la donnée HW/MOA

Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	AG/MOA	
	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	MC/MOA	Zone franche urbaine octies A)	987	MD/MOA	342	EK/MOA
	Reprise d'entreprise en difficulté (44-septies)	981	HW/MOA	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	MF/MOA		
	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	FA/MOA	Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138	FB/MOA		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	AQ/MOA	Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181	EU/MOA		
	ZFANG 44 quaterdecies	345	MH/MOA	Investissements et souscriptions outre mer	344	HL/MOA		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	AR/MOA	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	AY/MOA		
	Créance report en arrière du déficit				346	FL/MOA	350	EL/MOA
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655	AH/MOA		

2052

Suppression de la donnée AA/MOA

Modification du libellé de la donnée GA/MOA

Achats de marchandises (y compris droits de douane)	FS	FS/MOA
Variation de stock (marchandises)	FT	FT/MOA
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	FU	FU/MOA
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	FV	FV/MOA
Autres achats et charges externes (3)	FW	FW/MOA
Impôts, taxes et versements assimilés	FX	FX/MOA
Salaires et traitements	FY	FY/MOA
Charges sociales (10)	FZ	FZ/MOA
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements (14)	GA	GA/MOA
dont montant de l'amortissement du fonds de commerce HS		AA/MOA
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions	GB	GB/MOA
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions	GC	GC/MOA
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	GD/MOA
Autres charges (12)	GE	GE/MOA
Total des charges d'exploitations (4) (II)	GF	GF/MOA

2053

Création de la donnée non répétable AA/MOA – Modification du fond de page

(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences	A3	LK/MOA
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences	A4	LL/MOA
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles		
facultatives	A6	LM/MOA
obligatoires	A9	LN/MOA
dont cotisations facultatives Madelin	A7	AW/MOA
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	AX/MOA
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	AA/MOA

2058A

Suppression de la donnée BM/MOA

Création de la donnée non répétable AR/MOA

Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY	ZY/MOA
	Majoration d'amortissement										XD	XD/MOA
	Abattement sur bénéfices et exonerations	Entreprise nouvelle (44 septies (reprise d'entreprise en difficulté))	KD	BM/MOA	Société d'investissements immobiliers cotée	K3	BH/MOA	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	PA/MOA	XF	XF/MOA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	BA/MOA	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	VK/MOA	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC	BT/MOA		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	AM/MOA	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	PC/MOA	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	PB/MOA		
		Entreprises nouvelles art. 44 sexies	L2	BN/MOA	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	BR/MOA	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT	AR/MOA		

2058CG

Modification de la table CR4 avec l'ajout de la valeur PAM (crédit impôt)

2065

Suppression des données PJ/MOA, AA/CCI, AD/NAD, AB/CCI, AG/NAD, AV/NAD, AY/CCI
 Création de la donnée non répétable BY/CCI
 Modification du libellé de la donnée LY/CCI

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	AX/CCI	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	LQ/CCI
		Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	MA/CCI
-Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>	AY/CCI	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 <i>quaterdecies</i>	LY/CCI
		Zone de revitalisation rurale art. 44 <i>quindecies</i>	AW/CCI
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	AF/CCI	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	HD/CCI
		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	BA/CCI
SII cotée	LL/CCI	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	AM/CCI
		Autres dispositifs	HL/CCI
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 <i>quindecies</i> A	BY/CCI		
Bénéfice ou déficit exonéré	BB/MOA	Plus values exonérées	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	PJ/MOA
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS	
CbC/DAC4	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 SD (art. 223 quinquiés C I 1), cocher la case ci contre :	AA/CCI
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258 SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	AD/NAD
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C I 2), cocher la case ci contre :	AB/CCI
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	AG/NAD
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258 SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	AV/NAD

2151

Suppression de la donnée YD/MOA

II - DEDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice		WQ	WQ/MOA
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.				WR	WR/MOA
Prov. et charges à payer non déduct., antérieurement taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exercice				WS	WS/MOA
Plus values nettes à long terme - imposées au taux de 12,8 %				WT	WT/MOA
Plus values nettes à long terme - imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures				WU	WU/MOA
Plus values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs				WV	WV/MOA
Plus values nettes à long terme - exonérées d'impôt sur le revenu (à détailler Extension 3)				A2	XS/MOA
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				WX	WX/MOA
Régime particulier applicable dans les départements d'outre-mer				WY	XT/MOA
		Zone franche D.O.M	KB	YC/MOA	A1 YD/MOA
Déductions diverses (à détailler Extension 2)	Dont déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement prévue à l'article 39 decies du CGI	A3	AD/MOA	WZ	WZ/MOA
TOTAL II				XA	XA/MOA

II - DÉDUCTIONS					Exercice N		
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WQ	0	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE					WR		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2151, cadrell)					WS	0	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Plus-values nettes à long terme	- imposés au taux de 12,8 %			WT		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WU		
		- imputées sur les déficits antérieurs			WV		
		- exonérées d'impôt sur le revenu (détailler sur tableau ci-dessous)*			A2		
	Fractions des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée					WX	
	Régime particulier applicable dans les départements d'Outre-mer*					WY	
		Zone franche D.O.M		KB	100	A1	200
	Divers (à détailler ci-dessous)	Dont déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement (art. 39 decies du CGI)			AS		WZ
TOTAL II					XA	200	

2035

Création de la donnée non répétable AU/CCI table TBX

3 Exonérations et abattements C et 21:			
Sur le bénéfice	<i>NG/MOA</i>	Sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8%	<i>NH/MOA</i>
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	<i>NA/CCI</i>	Activité exercée en zone franche urbaine territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<i>NB/CCI</i>
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	<i>PA/CCI</i>	Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant :	<i>NF/DTM</i>
Autres dispositifs	<i>NE/CCI</i>	Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant :	<i>ND/DTM</i>
Jeune entreprise innovante, art.44 Sexies O A	<i>NC/CCI</i>	Zone France Ruralités Revitalisation, art. 44 quindecies A	<i>AU/CCI</i>

2035B

Création de la donnée non répétable AC/MOA

Divers à déduire (à détailler en Extension 2)						CL	<i>CL/MOA</i>
Divers à déduire	Dont exonération sur le bénéfice Zone Franche Urbaine - territoire entrepreneur	CS	<i>CS/MOA</i>	Dont abondement pour l'épargne salariale	CT	<i>CT/MOA</i>	
	Dont exonération sur le bénéfice entreprise nouvelle	AW	<i>DJ/MOA</i>	Dont exonération sur le bénéfice jeunes artistes	CO	<i>DL/MOA</i>	
	Dont exonération jeune entreprise innovante	CU	<i>DG/MOA</i>	Dont déductions médecins conventionnés du secteur I	CQ	<i>DM/MOA</i>	
	Dont exonération médecins "zones déficitaires en offre de soins"	CI	<i>DK/MOA</i>	Dont Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRF)	CJ	<i>AC/MOA</i>	
Déficit société civile de moyens						CM	<i>CM/MOA</i>

2069RCI

Modification de la table CR5 avec l'ajout de la valeur PAM (crédit d'impôt ...)

2258

Modification du libellé et de l'extension de la donnée AW/FTX sans modification de la consistance de la donnée

Modification du libellé de la donnée BL/CCI sans modification de la consistance de la donnée

Création de la donnée répétable BT/FTX

Financement interne du groupe	Services financiers réglementés	Assurance	Détention d'actions ou d'autres instruments de fonds propres	Activités dormantes	Autres (à préciser en case suivante)	Si la case "Autres" est cochée, veuillez mentionner la nature exacte de l'activité
BF/CCI	BG/CCI	BH/CCI	BJ/CCI	BK/CCI	BL/CCI	AW/FTX
...Ext1...	...Ext1...	...Ext1...	...Ext1...	...Ext1...	...Ext1...	...Ext1...
BF/CCI	BG/CCI	BH/CCI	BJ/CCI	BK/CCI	BL/CCI	AW/FTX

III – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez indiquer dans cette rubrique les informations ou explications succinctes complémentaires qui vous semblent nécessaires ou qui faciliteraient la compréhension des informations obligatoires fournies dans la déclaration pays par pays.

Veuillez indiquer la source des données utilisée (art 46 quater-0 YE de l'annexe III au CGI)

Si la case "Autres" du tableau II est cochée, veuillez mentionner dans cette zone la nature exacte de l'activité de l'entité constitutive.

Attention : les informations ou explications doivent être indiquées en anglais.

BS/FTX
...Ext2...
BS/FTX

Sous réserve d'autres modifications de la DGFIP.

Bonne campagne ...